



DEPARTEMENT DE HAUTE GARONNE

AVIS DE CONCERTATION

Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU d'Aucamville Projet de construction d'un collège secteur d'AUCAMVILLE -TOULOUSE

Par la délibération du 17 novembre 2022, la commission permanente du Département de Haute-Garonne a autorisé son Président à lancer la procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Aucamville, afin de réaliser un collège.

Ainsi, conformément à la délibération du 17 novembre 2022, la commission permanente du Département de Haute-Garonne a décidé de mettre en œuvre une concertation selon les modalités suivantes :

- **Mise à disposition du public pour lecture d'un dossier de présentation du projet :**
 - **Mairie d'Aucamville (aux horaires d'ouverture habituels)**
Adresse : Pl. Jean-Louis Bazerque, 31140 Aucamville
 - **Mairie de quartier de Lalande (aux horaires d'ouverture habituels)**
Adresse : 3 Pl. Paul Riché, 31200 Toulouse
 - **Mairie Launaguet (aux horaires d'ouverture habituels)**
Adresse : 95 Chem. des Combes, 31140 Launaguet
 - **Au siège du Conseil Départemental de Haute-Garonne, 1 Bvd de la Marquette 31090 Toulouse (Lundi au Vendredi de 8h45 à 12h15 et 13h45 à 16h45)**

Mise à disposition simultanée d'un registre papier dans les mêmes lieux en vue de recueillir les observations et les suggestions,

- La mise à disposition du dossier de présentation du projet sur le site du Conseil Départemental de Haute-Garonne au lien suivant : <https://cd31.net/cav>
- L'ouverture simultanée d'une boîte mail dédiée aux observations et suggestions : concertationcollegeaucamville@cd31.fr,
- L'installation sur la parcelle du projet, de panneaux d'affichage informant le public de la concertation et des sites permettant d'accéder à son dossier.

La concertation sera clôturée le 15 septembre 2023.

À l'issue de la concertation, l'ensemble des éléments recueillis fera l'objet d'un bilan qui sera disponible sur le site du Conseil départemental.

Ce bilan nourrira les décisions concernant le projet et viendra compléter le dossier d'enquête publique, préalable à l'approbation de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU d'Aucamville.